

# Manuel de pédagogie universitaire

[mpu.usj.edu.lb/manuel](http://mpu.usj.edu.lb/manuel)

**Chapitres supplémentaires  
2016 - 2017**

avec le soutien de

Maquette et mise en page : Murielle Chahine Toby, *Service des publications et de la communication (Spcom-USJ)*

Mise en page HTML Lina Koleilat Ghalayini

Imprimé à Beyrouth, 2014, Byblos

© *Tous droits réservés à la Mission de pédagogie universitaire - Université Saint-Joseph*

*Des chapitres supplémentaires ont été ajoutés en 2015 et en 2017*

## D-3 - LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

### 1- Qu'est-ce que le plagiat ?

Le **plagiat** est le résultat de l'action qui consiste à s'emparer délibérément ou par omission des mots ou des idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens. C'est aussi une fraude qui consiste à faire passer pour sien tout ou une partie d'un écrit produit par quelqu'un d'autre, à la lettre ou dans l'esprit<sup>1</sup>.

C'est la forme la plus répandue de violation de l'intégrité académique. Elle a des conséquences considérables sur la qualité de la production des étudiants et la lutte contre son utilisation est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des universités.

L'**auto-plagiat** consiste à remettre le même travail dans plusieurs matières différentes. Le terme d'**intégrité académique** est également associé aux notions de plagiat et d'auto-plagiat dans la littérature universitaire.

Le **plagiat et le non-respect du droit d'auteur**<sup>2</sup> sont traités de façon similaire car l'utilisation des sources de droits libres ne dispense pas l'étudiant des exigences de l'intégrité académique.

Les infractions concernent la personne qui :

- commet ou tente de commettre une violation de l'intégrité académique ;
- aide à commettre une violation de l'intégrité académique ;
- encourage ou incite à commettre une violation de l'intégrité académique ;
- participe, même indirectement, à une violation de l'intégrité académique.

Ces précisions permettent d'inclure dans la fraude non seulement l'auteur direct de la fraude, mais éventuellement son entourage étudiant ou enseignant, si celui-ci a encouragé la fraude, y a aidé ou participé.

### 2- Pourquoi lutter contre le plagiat?

La lutte contre les violations de l'intégrité académique permet de préserver la crédibilité des attestations et des diplômes délivrés et de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent des compétences effectivement acquises par les étudiants<sup>3</sup>.

La lutte contre le plagiat a les objectifs suivants :

- garantir l'intégrité académique dans la production individuelle des étudiants ;
- améliorer l'apport individuel de l'étudiant en l'obligeant à rédiger lui-même ;
- développer une pensée individuelle et une capacité de synthèse et d'explication personnelle ;

1- EM Normandie : <http://www.scribd.com/doc/47595677/Charte-Integrite-Academique-FR>

2- François Lepage : <http://www.integrite.umontreal.ca/definitions/lepage.html>

3- Inspiré de [http://www.teluq.quebec.ca/siteweb/enbref/pdf/Reglements\\_particuliers.pdf](http://www.teluq.quebec.ca/siteweb/enbref/pdf/Reglements_particuliers.pdf)

- développer la rédaction et par conséquent la maîtrise de la langue écrite ;
- sensibiliser les étudiants au respect des droits d'auteur et à la notion de propriété intellectuelle.

Lutter contre le plagiat consiste également à fournir à l'enseignant et aux administrations académiques les moyens de détecter le plagiat et de le sanctionner. Ces moyens techniques et administratifs sont combinés dans des dispositifs de lutte contre le plagiat.

### 3- Comment lutter contre le plagiat?

#### 3.1 - Les bases de la lutte contre le plagiat:

Le rôle de l'enseignant est fondamental dans la lutte contre le plagiat. Tout travail individuel ou en groupes remis par un étudiant doit systématiquement faire l'objet d'un contrôle et il est parfois facile de détecter certains indices d'un document contenant du plagiat :

- passages rédigés ayant une forme grammaticale différente du style habituel de l'étudiant ou usage d'un vocabulaire particulièrement soigné ou d'un niveau supérieur à celui utilisé par l'étudiant à l'écrit ou à l'oral ;
- longues parties de texte sans citation ou références ;
- exemples tirés de contextes visiblement étrangers au contexte habituel de l'étudiant ;
- travail d'une qualité anormale au regard des compétences habituelles de l'étudiant.

Dès que l'enseignant soupçonne un plagiat, il dispose de plusieurs méthodes pour vérifier si le travail rendu fait l'objet d'une violation de l'intégrité académique :

- recherche dans Google de certains mots, phrases ou paragraphes ;
- utilisation d'un logiciel anti-plagiat.

#### 3.2 - L'utilisation d'un logiciel anti-plagiat

De plus en plus d'universités dans le monde utilisent des outils informatiques pour détecter le plagiat dans les travaux des étudiants. Ces systèmes, appelés logiciels anti-plagiats (LAP), sont proposés par des entreprises informatiques sur la base d'un abonnement : ces abonnements permettent à une institution académique de donner des accès à ses enseignants pour soumettre des versions électroniques des travaux des étudiants pour éventuellement y détecter des comportements frauduleux, dont principalement du plagiat.

Les logiciels anti-plagiat ne détectent pas le plagiat en tant que tel. Ils détectent des références électroniques croisées avec des parties de documents déjà soumis au système ou réparables par les principaux moteurs de recherche sur le Web.

Le plus utilisé, actuellement, est *Turnitin*, logiciel principalement anglophone et adopté par plus de 10 000 institutions dans 126 pays. Ce logiciel disponible à l'USJ détecte le plagiat dans les trois langues arabe, française et anglaise.

Les logiciels de détection du plagiat recherchent en réalité les similitudes entre le texte de l'étudiant et les textes disponibles en libre accès sur Internet. Le résultat fourni représente donc un pourcentage de similitudes, et non un pourcentage de plagiat. Certaines similitudes ne sont pas du plagiat : les citations entre guillemets avec mention de la référence, les références bibliographiques, des bouts de phrase du langage courant<sup>4</sup>.

4- Université Catholique de Louvain : <http://www.uclouvain.be/274179.html>

La responsabilité de la correction reste entièrement placée entre les mains de l'enseignant : une interprétation du pourcentage fourni par le logiciel est indispensable<sup>5</sup>.

Le logiciel facilite la vigilance de l'enseignant : il permet d'attirer l'attention sur les travaux comportant un pourcentage élevé de similitudes. Par rapport à une détection manuelle (l'enseignant propose un bout de phrase de l'étudiant à un moteur de recherche), il permet de gagner du temps et de passer l'ensemble du texte dans Google en une seule fois.

Par contre, il est évident que si l'étudiant a fait appel à de la paraphrase ou à la traduction d'un texte dans une langue étrangère, il sera beaucoup plus difficile pour *Turnitin* de détecter le plagiat, même si ce logiciel recherche plusieurs synonymes de chaque mot lors de sa procédure d'évaluation.

### 3.3 – Utiliser *Turnitin*

Le logiciel *Turnitin* est mis à la disposition des enseignants de l'USJ dans le cadre des activités « devoirs » sous Moodle.

- l'enseignant crée dans son espace de cours une activité « devoir avec *Turnitin* » et demande aux étudiants de déposer leurs travaux dans cette activité ;
- *Turnitin* fournit aux enseignants un rapport complet de ses recherches, en proposant, grâce à des codes couleur, des références vers des documents identifiés comme étant potentiellement des sources de plagiat.

L'enseignant est évidemment le seul juge de la présence ou non d'un cas de plagiat. Il choisit de valider ou non les propositions de *Turnitin*. Un pourcentage final est produit par le logiciel, une fois les ambiguïtés levées par l'enseignant.

L'utilisation de ce logiciel est soumise à certaines règles de base pour éviter les problèmes réglementaires :

- l'enseignant doit s'informer auprès de la direction de son institution afin de savoir si l'utilisation de *Turnitin* est autorisée ;
- l'enseignant doit systématiquement indiquer aux étudiants, pour chaque devoir ou travail rendu, si *Turnitin* sera utilisé ;
- en cas de plagiat avéré, l'enseignant doit en informer la direction de son institution afin que celle-ci mette en œuvre la procédure de sanction.

### 3.4 - Formation et information

Les dispositifs de lutte contre le plagiat reposent sur deux principes fondamentaux :

- le plagiat, même dans ses formes les plus « inoffensives », ne doit pas être toléré ;
- l'information et la formation doivent précéder la sanction. Les enseignants se doivent de sensibiliser les étudiants aux règles de rédaction de travaux académiques, de citations, de référencement des sources et des auteurs.

5- Université Catholique de Louvain : <http://www.uclouvain.be/274179.html>

## 4- Pour en savoir plus

### Sites Web

- *Internet: Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires*  
<http://responsable.unige.ch/index.php>
- *Repérer le plagiat dans les travaux des étudiants ?*  
<http://www.uclouvain.be/274179.html>
- *Intégrité, fraude et plagiat*  
<http://www.integrite.umontreal.ca>
- *Les Logiciels anti-plagiat appliqués aux travaux universitaires : efficacité et limites*  
<http://archeologie-du-copier-coller.blogspot.com>

Stéphane BAZAN  
2013